

<https://enseignants.se-unsa.org/Attractivite-et-remuneration-les-demandes-du-SE-Unsa-pour-le-1er-degre>



Enseignants de l'Unsa

# Attractivité et rémunération : les demandes du SE-Unsa pour le 1er degré

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : lundi 28 novembre 2022

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Depuis le 19 octobre, un temps de concertation pour définir et mettre en place des axes pour revaloriser et rendre attractifs les métiers de l'Éducation nationale s'est ouvert. Le SE-Unsa a pris pleinement sa place dans les débats et n'a pas manqué d'être source de propositions pour l'ensemble des corps, et notamment pour les personnels du 1er degré. Pour le SE-Unsa, il est indispensable de reconnaître la réalité de nos métiers, et de réduire l'écart de rémunération entre le 1er degré et le 2d degré.

### Relever le défi de l'attractivité de nos métiers

Le SE-Unsa alerte depuis des années sur le fait que l'attractivité de nos métiers est le premier défi à relever pour notre service public d'Éducation. La nécessité de prolonger la période d'inscription à ces derniers témoignent encore une fois d'un mouvement de désaffection qui se poursuit et s'amplifie.

Le ministre a ouvert le chantier de la revalorisation et de l'attractivité de nos métiers en commençant par une étape de constat partagé sur la situation et les leviers possibles qui s'est conclue le 16 novembre. La deuxième étape aura lieu à partir du mois de janvier, avec une concertation sur les mesures que le ministre envisage de prendre. Pour le SE-Unsa, ce moment sera l'heure de vérité sur le changement de méthode revendiqué par le Président de la République. En effet, le constat partagé doit engager des décisions différentes de celles qui avaient pu être envisagées : pour le SE-Unsa, il est nécessaire de renoncer à une logique de rémunérations supplémentaires pour des missions supplémentaires.

### Reconnaître la réalité de nos métiers

Pour le SE-Unsa, il faut construire une revalorisation qui reconnaisse la réalité des métiers et des rémunérations d'aujourd'hui. Il est ainsi nécessaire de répondre au décrochage des salaires de toute la première moitié de carrière dès l'année de stage. Il est également indispensable de répondre à la perte de pouvoir d'achat tout au long de la carrière. Pour le SE-Unsa, il ne peut pas y avoir de laissés-pour-compte.

En complément de mesures spécifiques à l'Éducation nationale, le SE-Unsa et l'Unsa Fonction Publique rappellent que la revalorisation du point d'indice est un impératif.

### Réduire l'écart de rémunération entre le 1er degré et le 2d degré

Pour le SE-Unsa, il est indispensable de corriger les écarts de rémunération persistants dans notre ministère entre le premier et le second degré, ainsi qu'entre les femmes et les hommes. Il est également important de ne pas oublier les missions autres que celles d'enseignants en classe.

### Les demandes du SE-Unsa

#### **Pour un meilleur déroulement de carrière**

Pour le SE-Unsa, l'ensemble de la carrière doit être nettement améliorée avec :

- une hausse des salaires dès l'année de stage,
- une accélération des changements d'échelon et de grade,
- une programmation pluriannuelle des contingents de promotion à la hors-classe avec un ratio à 20 %,
- une augmentation des contingents de promotion à la classe exceptionnelle pour que ce grade soit accessible à tous dans le cadre d'une carrière complète,

- une amélioration du classement à l'entrée dans le corps des lauréats de concours qui ont déjà eu une carrière professionnelle.

### **Pour un accompagnement tout au long de la carrière**

Pour le SE-Unsa, un bon déroulement de carrière signifie bien vivre celle-ci à toutes les étapes de sa vie professionnelle. Cela passe par :

- un accompagnement à la santé des enseignants, à la fois en matière de protection et de prévention,
- des dispositions particulières pour aménager la fin de carrière, comme des cessations progressives d'activité et des allègements du temps avec les élèves au profit de missions pédagogiques,
- le droit au départ à la retraite à date anniversaire pour les professeurs des écoles comme c'est déjà le cas dans tous les autres corps.

### **Pour la reconnaissance des missions déjà effectuées**

Pour le SE-Unsa, il faut reconnaître la réalité de nos métiers aujourd'hui, notamment :

- l'accroissement du temps passé à l'accompagnement individuel de la scolarité de nos élèves avec leurs familles, ainsi que l'accompagnement de nos élèves à besoins éducatifs particuliers. Le SE-Unsa revendique donc le triplement de l'Isae (indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves). En complément, l'enveloppe des indemnités pour mission spécifique (IMP) doit être largement abondée et réellement accessible à tous, dans le 1er comme dans le 2d degré.
- la réalité des obligations de service : les professeurs des écoles doivent assurer l'accueil des élèves 10 minutes avant chacune des demi-journées de classe. Cela représente chaque semaine 1h20 à 1h30 d'obligation en plus des 24 heures d'enseignement en classe entière et de l'heure d'enseignement en activité pédagogique complémentaire. Le SE-Unsa demande que les 36 heures d'APC soient rémunérées en heure supplémentaire.

Enfin, le SE-Unsa a rappelé que la formation en dehors du temps d'enseignement ne peut pas servir de formation continue ni-même de moyen de développement professionnel pour des préalables à l'exercice de nouvelles missions rémunérées.